



Projet Educatif de Territoire
Ville d'Agen
2025-2028

SOMMAIRE

Introduction	3
Présentation du territoire	4
Le public cible du PEdT	5
I. Etat des lieux et diagnostic	6
1. Les étapes de la construction du projet.....	6
2. L'état des lieux	7
3. Diagnostic : les actions portées par la Ville	10
4. Les enjeux	12
II. Les axes et objectifs éducatifs généraux	13
1. Le principe	13
2. Le détail des trois axes	13
III. La gouvernance et le pilotage du PEdT	17
1. La gouvernance	17
2. Le dispositif d'évaluation	20
CONCLUSION	22
Annexes.....	23

INTRODUCTION

En 2021, la Ville d'Agen et l'Inspection d'Académie ont décidé de mettre en place une alliance éducative en faveur des enfants agenais. Cette initiative vise à mobiliser de manière étroite et transversale les compétences de tous les acteurs concernés, en centrant l'approche sur les besoins et l'épanouissement de l'enfant, tant à l'école que dans la cité. Elle ambitionne également d'associer pleinement les parents, dont le rôle est central. La participation de chacun dans une gouvernance renouvelée est essentielle pour réussir cette démarche. Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est le cadre adapté à cette initiative. Il concerne les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville et s'articule autour de trois axes :

- Favoriser la réussite scolaire en offrant des activités pédagogiques complémentaires aux dispositifs de l'Éducation Nationale.
- Enrichir le parcours éducatif de tous les élèves en contribuant à l'acquisition des compétences du socle commun.
- Proposer une approche globale qui intègre le bien-être des enfants et tient compte de leur rythme et de leurs souhaits.

Un premier PEDT a été élaboré, signé et mis en place pour la période 2022-2025. Le bilan étant positif, il convient de pérenniser cette dynamique tout en approfondissant certains aspects. Les axes et objectifs de ce PEDT 2026-2029 resteront inchangés mais seront amendés en fonction des évolutions identifiées par les instances de gouvernance.

L'épanouissement des enfants est un engagement prioritaire de la collectivité. Si l'Éducation Nationale est responsable de l'enseignement, la Ville d'Agen veille à la qualité des infrastructures scolaires et à offrir un cadre propice à l'apprentissage. Elle assure également l'accompagnement des enfants tout au long de leur journée et semaine scolaire, via la garderie, les activités périscolaires, la cantine et les accueils de loisirs.

Le PEDT permet de proposer un parcours de qualité avant et après l'école, avec un focus sur le bien-être de chaque enfant et le continuum entre les temps scolaires et périscolaires. Il vise à concourir à l'égalité des chances en offrant à chacun un parcours éducatif riche, notamment artistique et culturel, et des réponses adaptées pour les enfants en difficulté.

Cette démarche est le fruit d'un travail collaboratif avec l'Éducation Nationale et de l'implication de la Caisse d'Allocations Familiales Lot et Garonne qui soutient financièrement les temps périscolaires. Par ailleurs, les équipes d'animation collaborent avec les enseignants pour assurer une cohérence éducative, essentielle à l'épanouissement des enfants.

Enfin, il est primordial de considérer chaque enfant comme un futur citoyen, impliqué dans la vie de la cité grâce à des actions communes menées par les services municipaux. Un remerciement particulier est adressé à Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire d'Agen, Alexandre FALCO, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi qu'à Virginie MONTI, directrice de la CAF 47, pour leur engagement. Une reconnaissance est également due à tous les professionnels intervenant dans le domaine éducatif pour leur travail collectif qui témoigne de leur dynamisme et de leur volonté de pérenniser ce projet.

Présentation du territoire d'Agen

Agen, situé sur la Garonne entre Bordeaux et Toulouse, dans le département du Lot-et-Garonne, est une ville de 33 000 habitants, au sein d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. Elle est desservie par l'autoroute et le TGV. C'est le chef-lieu du département.

La ville s'est développée autour d'un centre-ville historique. Elle est découpée en 23 quartiers, dont 3 sont fléchés « quartiers prioritaires de la ville » - QPV.

Agen est une ville plutôt jeune puisque 34 % de sa population est âgée de moins de 30 ans. Elle présente cependant deux visages : le centre-ville, habité par des personnes plus âgées en moyenne et les quartiers périphériques qui accueillent une population jeune mais parfois plus pauvre, notamment dans les quartiers sensibles classés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

La population des moins de 20 ans, qui représente plus de 21% de la population de la ville, est un élément dynamique important à prendre en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales notamment en termes d'investissements et de prestations de service de proximité.

La ville compte 8 crèches dont 2 associatives, 9 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires, 2 écoles primarisées, 3 écoles privées, 5 collèges dont 2 privés, 3 lycées d'enseignement général dont 1 privé et un lycée professionnel, 2 ALSH municipaux (3-5 ans et 6-13 ans), 1 ALSH associatif (3-14 ans) et 3 accueils de jeunes (14-17 ans).

Le niveau de scolarisation est similaire aux statistiques nationales. Il montre une baisse significative de la scolarité après le lycée (18 ans). Ainsi, au-delà de l'étape du lycée, 49% des jeunes restent scolarisés dans l'enseignement supérieur ou dans un cycle d'apprentissage, en revanche 51% ne sont plus scolarisés. Ces derniers entrent dans la vie active avec un premier emploi ou deviennent chercheurs d'emplois

Agen dispose d'une offre culturelle et sportive diversifiée avec, pour la culture, un cinéma de 10 salles, un cinéma d'art et d'essai, un théâtre municipal, un conservatoire de musique et de danse, un musée des Beaux-arts, une médiathèque et une bibliothèque de quartier, ainsi que plusieurs lieux d'exposition.

En ce qui concerne le sport, la Ville et le territoire disposent d'un parc des sports avec notamment un stade de rugby, récemment rénové, qui peut accueillir 10 000 spectateurs en places assises et couvertes, d'un complexe sportif en centre-ville accueillant un plateau de basket, un dojo et des pistes d'escrime, d'une piscine couverte (gérée par l'agglomération), d'un gymnase communautaire, d'un skate-park ainsi que de plusieurs équipements de sport en libre accès.

Même si Agen est situé dans un département à vocation rurale, c'est une ville dynamique qui accueille notamment l'ENAP (Ecole d'Administration Pénitentiaire), le laboratoire UPSA véritable fleuron de l'industrie pharmaceutique, ainsi que plusieurs sièges régionaux tels que le Crédit Agricole, ou la MACIF.

Le public cible du PEDT

Les établissements scolaires publics

Sur le territoire Agenais, nous disposons de 21 écoles publiques et 3 écoles privées.

- 2284 élèves sont accueillis sur les 21 écoles publiques primaires agenaises
- 804 élèves fréquentent les 11 écoles maternelles
- 1480 élèves fréquentent les 10 écoles élémentaires
- Ecoles privées : 365 en maternelle et 802 en élémentaire soit un total de 1167 enfants.

ECOLES MATERNELLES	Nombre d'élèves
Ecole maternelle CARNOT	81
Ecole maternelle Edouard HERRIOT	58
Ecole maternelle RODRIGUES	83
Ecole maternelle GAILLARD	40
Ecole maternelle Edouard LACOUR	61
Ecole maternelle LA GOULFIE	31
Ecole maternelle Paul CHOLLET	132
Ecole maternelle Simone VEIL	65
Ecole maternelle SEMBEL	94
Ecole maternelle Marie SENTINI	77
Ecole maternelle LES PETITS PONTS	82

ECOLES ELEMENTAIRES	Nombre d'élèves
Ecole élémentaire Edouard HERRIOT	198
Ecole élémentaire Joseph BARA	143
Ecole élémentaire Edouard LACOUR	234
Ecole élémentaire GAILLARD	74
Ecole élémentaire SEMBEL	154
Ecole élémentaire Simone VEIL	132
Ecole élémentaire CARNOT	88
Ecole élémentaire Elisée RECLUS	114
Ecole élémentaire Paul CHOLLET	184
Ecole élémentaire Paul BERT	159

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

ALSH	Age des enfants	Capacité d'accueil
ALSH Les ILES	6-13 ans	180
ALSH Paul CHOLLET	3-5 ans	150
ALSH RÊCRE (associatif)	3-14 ans	50

I. L'état des lieux et le diagnostic

Lors du Comité de pilotage du 26 juin 2025 en présence de Monsieur le Maire, de Mme la directrice de la CAF du Lot et Garonne et du représentant de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, il a été proposé de continuer à travailler, en collaboration, à un parcours éducatif, pour tous les enfants, intégrant toutes les activités menées sur les temps scolaires et périscolaires. Ce travail s'inscrit dans la lignée des actions menées dans le cadre du précédent PEDT, reconduisant ainsi les 3 objectifs stratégiques. Il formalise la volonté d'approfondir ces actions, dont le bilan global est positif, et qui méritent donc à la fois d'être reconduites, mais également adaptées au regard de l'évaluation du dernier PEdT et des évolutions constatées.

Ces trois objectifs stratégiques ainsi reconduits constitueront le socle du Projet Educatif de Territoire de la Ville d'Agen :

- Enrichir le contenu des temps périscolaires et prendre en compte les besoins de l'enfant sur tous les temps de vie
- Promouvoir la réussite éducative de tous les enfants
- Favoriser un parcours éducatif pour tous les enfants

1. Les étapes de la construction du projet

Afin de préparer au mieux la poursuite des objectifs stratégiques du PEDT, la Ville d'Agen a souhaité adopter une démarche participative impliquant les acteurs concernés par cette action.

Un comité de pilotage (COFIL) a été mis en place afin de mener à bien cette démarche, composé de : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale, Madame la directrice de la CAF, Madame l'adjointe au Maire en charge de l'action scolaire et la jeunesse, Madame l'adjointe déléguée en charge de l'action scolaire, Madame l'adjointe déléguée en charge des accueils de loisirs et Madame l'adjointe au Maire en charge de l'action sociale.

Etaient également présents pour la Ville, la directrice générale adjointe en charge de l'enfance, la petite enfance, la jeunesse et les sports, la directrice générale en charge de l'action culturelle, la directrice en charge de la solidarité, le chef du service jeunesse et périscolaire et le référent du PEdT pour la ville d'Agen.

Ce COFIL s'est réuni le 26 juin 2025, afin de clore le PEdT 2022-2025 et d'identifier les axes d'amélioration à poursuivre dans le cadre du PEDT septembre 2025 à août 2028.

Deux comités techniques (COTECH) ont également été réunis afin de consolider le diagnostic en amont du COFIL. Ces COTECH se sont tenus les 04 et 13 février 2025, avec pour vocation :

- D'analyser en détail les actions du PEDT,
- D'identifier les freins et les réussites sur le terrain, et
- D'ébaucher des perspectives pour la poursuite des actions.

L'action de ces COTECH doit permettre la prise de décision du COFIL, éclairée par les analyses et éléments du terrain.

Ces comités seront reconduits dans le cadre de la mise en œuvre, l'analyse et la gouvernance du PEdT 2025-28.

Ont participé à ces travaux :

- Des agents de l'Inspection Académique : un inspecteur et des conseillers pédagogiques de circonscription, plusieurs directeurs d'écoles, plusieurs conseillers pédagogiques spécialisés, ainsi qu'une conseillère d'éducation populaire et de jeunesse.
- Des agents de la CAF
- Des agents de la Mairie : les chefs des services – Jeunesse et Périscolaire, Sports, Médiathèque, Théâtre, Musée, Conservatoire, Politique de la ville, Action scolaire. Plusieurs directrices périscolaires et d'ALSH, deux animatrices et le référent PEDT.
- Des parents d'élèves.

La démarche de renouvellement du PEdT a été rythmée par quatre grandes étapes :

- La réalisation d'un premier diagnostic grâce aux COTECH de février 2025.
- La réalisation d'un second diagnostic grâce aux réunions d'évaluation du PEDT réalisées dans chacune des structures d'accueil périscolaire en présence des directrices périscolaires, directrices d'ALSH, directeurs d'école, représentants des parents d'élèves.
- L'évaluation du PEDT 2022-2025 lors du COPIL de juin 2025 et la reconduction des objectifs pour le PEDT 2025-2028 lors de ce même COPIL.
- Élaboration du PEDT 2025-2028.

2. L'état des lieux

Il s'agit de préciser les caractéristiques du public scolaire et de l'accueil proposé par la Ville ainsi que de recenser l'ensemble des structures municipales concernées par le Projet éducatif de territoire.

Les caractéristiques des écoles du territoire :

- ✓ **Les écoles publiques et le public accueilli :**

11 écoles maternelles : 44 classes maternelles

- Sur les 804 élèves maternels 97.3 % sont agenais
- 84 % fréquentent leur école de quartier
- 39,18% sont scolarisés en écoles REP dans les écoles Chollet, Reclus et Sentini

10 Ecoles élémentaires : 76 classes

- Sur 1404 élèves d'âges élémentaires, 94.9 % sont agenais
- 80.8 % fréquentent leur école de quartier
- 39.93 % sont scolarisés en REP en école CAPE : Langevin-Reclus

✓ **Les conditions d'accueil spécifiques :**

L'accueil des enfants à besoins spécifiques

L'ensemble des structures accueille quotidiennement des enfants à besoins spécifiques. Afin de permettre un accueil sécurisant de l'enfant en répondant à ses besoins tout en l'incluant à la vie collective de la structure, le service Jeunesse et Péri-scolaire mets en œuvre plusieurs modalités d'accompagnement :

- Accueil personnalisé après rencontre avec les familles,
- Accompagnement par des professionnels du territoire (tels que l'association Tom Enfant Phare),
- Suivi et évaluation des besoins réguliers par les équipes d'animation et de direction.

Les agents du service bénéficient également de formations régulières par des professionnels du secteur.

Les classes dédoublées

Au regard des directives ministérielles engagées depuis 2017 dans le cadre des dédoublements de classe, pour combattre les difficultés scolaires et soutenir les élèves les plus fragiles, la Ville d'Agen engage des travaux de dédoublement de classe en adéquation avec la carte scolaire réalisée à chaque rentrée pour dédoubler les classes de Grande Section de maternelle de CP et CE1 (18 classes).

Les dispositifs de moins de 3 ans

Afin de développer l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans dans le cadre de la refondation de l'école pour favoriser la réussite scolaire, trois dispositifs de moins de 3 ans ont été créés au sein des écoles Lacour, Sentini et Rodrigues.

L'accueil et la communication à destination des familles

Plusieurs outils de communication sont utilisés pour informer les familles :

- Le site de la Ville présente et donne toutes les informations sur les différents temps de vie de l'enfant : le scolaire, le péri-scolaire (matin, soir), les mercredis et durant les vacances,
- Le portail famille actuellement accessible sur le site Internet de la Ville permet les inscriptions, ainsi que la transmission des factures et la réservation au service de restauration scolaire,
- La communication par courriels est maintenant généralisée et permet de transmettre rapidement aux familles toutes les informations utiles concernant l'accueil de leur enfant au sein des structures agenaises.
- L'accueil physique est maintenu pour les familles qui le souhaitent ou éloignées du numérique afin d'effectuer l'ensemble des démarches administratives en lien avec la vie scolaire et péri-scolaire de leur enfant.

Les accueils périscolaires et extrascolaires :

Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un accueil pré et post scolaire et d'un accueil de loisirs (mercredis et vacances) couvrant l'amplitude de prise en charge des enfants de 7h30 à 18h15, autour des temps d'école, et de 7h30 à 18h30 en ALSH.

- ✓ **Les accueils dans les 11 écoles maternelles** de la ville d'Agen (matin, midi et soir) sont encadrés par des ATSEM.

Taux de fréquentation et d'encadrement :

- 462 élèves de maternelles sont inscrits à la garderie soit 57.5 % des effectifs
- 612 sont inscrits à la restauration soit 76.1 % des effectifs
- Taux d'encadrement : 25 à 30 élèves pour 2 ATSEM

- ✓ **Les accueils dans les 10 écoles élémentaires** de la ville d'Agen sont encadrés par l'unité ménage et garderie (le matin) et l'unité périscolaire (le midi et le soir).

Taux de fréquentation et d'encadrement

- 978 élèves d'élémentaire inscrits au forfait garderie - matin et soir (66,1 %) et 1249 à la restauration (84.4 %)
- Garderie matin de 7h30-8h35 : (moyenne de 30 élèves/école).
- Temps méridien : Taux d'encadrement de 1/18 (moyenne de 90 élèves/école)
- Périscolaire du soir : Taux d'encadrement de 1/18 (moyenne de 40 élèves/école)
- Etudes dirigées le soir : taux d'encadrement 1/12 – 38 créneaux hebdomadaires répartis dans les 10 écoles.

Un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : dispositif de réussite éducative pour réduire les inégalités et favoriser l'égalité des chances, il se caractérise par une offre :

- Au sein de 5 écoles, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement 47 : P. Chollet, P. Bert, E. Lacour, E.Herriot, E.Reclus.
- Correspondant à 72 places pour l'année scolaire 2024-2025 pour les élèves d'école élémentaire.

Un PRE : Programme de Réussite Educative

Ce programme vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des élèves au travers d'un suivi personnalisé avec la pleine adhésion des familles. Plus de 200 enfants sont inscrits dans ce parcours et bénéficient d'un accompagnement à la scolarité individuel à raison d'1h ou 2h/semaine.

Les ALSH

Les ALSH de la Ville d'Agen

- Accueil de loisirs Paul CHOLLET pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. D'une capacité d'accueil de 150 enfants, cet ALSH entièrement neuf, remplace en octobre 2025, l'ALSH de Donnefort. L'ALSH est ouvert tous les mercredis en période scolaire, ainsi que durant la totalité des périodes de vacances scolaires.
- Accueil de loisirs Les Îles pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. D'une capacité d'accueil de 180 enfants. L'ALSH est ouvert tous les mercredis en période scolaire, ainsi que durant la totalité des périodes de vacances scolaires.
- Trois Accueils de jeunes : pour les enfants âgés de 14 à 17 ans. D'une capacité d'accueil de 40 jeunes chacun. Ils sont ouverts chaque période de vacances scolaires. Les 14-17 ans sont accueillis sur les sites de Montanou à la Maison pour tous de la Masse, à Tapie au centre Saint-Exupéry et en centre-ville sur le site de la Médiathèque.

Les ALSH de la ville d'Agen sont signataires de la charte du Plan mercredi depuis septembre 2024.

Notons par ailleurs que la Ville d'Agen met à disposition des familles des transports gratuits pour faciliter l'accès aux ALSH.

Les ALSH associatifs

- ALSH Rêcré pour les enfants âgés de 3 à 14 ans. Cet ALSH associatif implanté dans le quartier Rodrigues a une capacité d'accueil de 50 enfants. L'ALSH est ouvert tous les mercredis en période scolaire, ainsi que durant la totalité des périodes de vacances scolaires. L'ALSH Rêcré intègre à partir de septembre 2025, le dispositif du PEdT de la Ville d'Agen.

3. Diagnostic : les actions portées par la Ville

Études : Mise en place d'études dirigées gratuites de 16h45 à 17h45 dans les écoles élémentaires. Le redéploiement des études dirigées, s'est fait progressivement lors des 3 années du PEDT 2022-2025.

Au bout de 3 années, l'ensemble des 10 écoles a bénéficié de l'action, contre 7 lors de la première année de déploiement. Dans ce même laps de temps, les créneaux proposés aux enfants sont passés de 26 à 38, permettant ainsi de toucher 50% des enfants scolarisés en 2024-25. C'est un dispositif gratuit pour les familles, piloté par le service Jeunesse et périscolaire et assuré par des enseignants volontaires.

Les enjeux de cette action au sein de ce nouveau PEdT consisteront en la pérennisation de l'action ainsi que son articulation cohérente avec l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

CLAS : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité a été transféré en septembre 2024 du service Politique de la Ville au service Jeunesse et Périscolaire. Un total de 72 enfants est accueilli en 2024-25 répartis sur 5 écoles élémentaires de QPV et de REP. Il s'agit d'un dispositif gratuit pour les familles.

Il s'agira, dans le cadre du PEdT, de pérenniser ce dispositif en insistant sur la coordination des acteurs éducatifs et l'accompagnement des familles.

EAC (Education Artistique et Culturelle) : Toutes les écoles en 2024-25 ont des projets EAC et ce pour chaque cycle. On constate une bonne répartition des sept axes : théâtre, danse/ arts du cirque, arts plastiques, cinéma, musique, littérature, culture scientifique, liés au PEAC avec un pourcentage plus faible au niveau de la danse et des arts du cirque.

Un accent particulier est mis sur l'action musique et danse en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen (CRDA).

Le jeu d'échecs : Dès l'année scolaire 2018-2019, 3 écoles élémentaires (Joseph Bara, Elisée Reclus et Sembel) bénéficient pour l'ensemble de leurs classes d'un enseignement du jeu d'échec qui permet de développer de nombreux apprentissages transverses comme les mathématiques.

Les parties majoritaires organisées avec le Maire sont aussi un support pour aborder l'éducation civique et le principe du fonctionnement démocratique.

Depuis 2023, 9 écoles sur 10 bénéficient de l'action ; il n'y a que Carnot qui n'en bénéficie pas, car l'action est destinée aux enfants de cycle 3 (Carnot n'accueille que des enfants de cycle 2). L'action bénéficie d'une valorisation annuelle rassemblant l'ensemble des classes ayant participé aux parties majoritaires.

Savoir nager : Il s'agit de garantir, dans le parcours éducatif de chaque enfant, l'accès à la piscine l'acquisition des savoirs élémentaires liés à la maîtrise de la nage en sécurité. Il s'agit également de garantir à chaque élève scolarisé dans les écoles agenaises, 4 cycles d'apprentissages sur le temps scolaires, conformément à la note de service du 28-02-2022 relative à l'enseignement de la natation scolaire.

Il convient de poursuivre l'action en insistant sur le taux de réussite à l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS), notamment pour les enfants des écoles de QPV.

Savoir rouler à vélo : L'action est déployée à partir de la fin de l'année scolaire 2023-2024. Son objectif est de garantir, dans le parcours éducatif de chaque enfant, l'acquisition de compétences élémentaires du Savoir Rouler à Vélo (SRAV). Le principal enjeu de l'action est la coordination de l'ensemble des acteurs éducatifs, afin de répondre aux attendus d'un dispositif exigeant.

Plan école numérique : Poursuite de l'équipement numérique des écoles agenaises : déploiement d'un socle numérique de base en termes de matériel et réseau numérique adaptés aux besoins et usages des équipes pédagogiques et des élèves, tout en proposant des connexions Internet stables et de qualité via la fibre. Cette action se poursuivra, en 2025 mais en conservant une portée exclusivement matérielle. A ce titre, elle ne fera plus l'objet d'une fiche action pour le PEDT 2025-2028.

Déclaration des temps périscolaires : Le PEDT 2022-2025 a vu le déploiement progressif de la déclaration des temps périscolaires en Accueils Collectifs de Mineurs, sur les temps méridiens et du soir.

Cette déclaration doit permettre un meilleur encadrement des enfants, la mise en place d'activités de qualité par des animateurs diplômés et une cohérence éducative entre les projets pédagogiques des ACM et les apprentissages scolaires.

Plan mercredi : les ALSH de la ville d'Agen sont signataires de la charte du Plan mercredi depuis septembre 2024. Il s'agit d'une charte qualité qui implique de : veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

Il s'agit également d'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, et enfin de proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

4. Enjeux

Il résulte du diagnostic la nécessité de :

- Répondre aux besoins de l'enfant et soutenir l'égalité des chances en appui du travail conduit par les enseignants sur l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun. Il s'agit d'accueillir tous les enfants, y compris bien entendu, les enfants à besoins spécifiques. A titre indicatif, une centaine d'enfants à besoins spécifiques ont été accueillis régulièrement en 2025 dans les Accueils Collectifs de Mineurs de la ville d'Agen.
- Renforcer la coordination entre les projets pédagogiques conduits en classe et proposés sur le temps périscolaire afin de favoriser une cohérence des interventions et de les faire connaître.
- Favoriser la participation des familles.
- Organiser des études dirigées sur toutes les écoles afin de favoriser la réussite scolaire des enfants et prévenir un éventuel décrochage scolaire.
- Favoriser la complémentarité des dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs des enfants.
- Mettre en place une logique de parcours favorisant l'égalité d'accès des enfants aux dispositifs mis en place.

Il résulte de l'évaluation du PEdT réalisée en mai 2025, un certain nombre de points forts, d'axes d'amélioration et de points faibles du dispositif.

Principaux points forts :

- Des objectifs pédagogiques partagés par l'ensemble des acteurs éducatifs
- Une cohérence des projets écoles-périscolaire-ALSH
- Un projet qui laisse l'enfant acteur de ses choix d'activités
- Une démarche qui améliore la prise en charge des enfants et la qualité des activités

Principaux axes d'amélioration :

- L'harmonisation des postures éducatives
- La transmission des informations entre les acteurs éducatifs
- Une plus grande implication des enfants dans l'élaboration des projets

Cette synthèse est un appui fondamental et conforte une partie des enjeux du renouvellement du PEdT. Elle doit éclairer les acteurs éducatifs sur les points forts à capitaliser, les axes à améliorer.

II. Les axes et objectifs éducatifs généraux

1. Le principe

La coopération entre les différents partenaires est donc déterminante dans la réalisation d'un PEdT adapté aux besoins de l'enfant, et pour la réussite de chaque enfant agenais au cœur de ce projet.

Ces objectifs sont le fruit d'une vision partagée avec l'ensemble des partenaires concernés autour d'un projet dont la finalité est de proposer un parcours éducatif pour tous les élèves, qui serait formalisé par un PEdT intégrant trois objectifs stratégiques :

- **Conforter la réussite scolaire** en renforçant le soutien apporté aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou d'inclusion scolaire : l'objectif est le besoin de l'enfant ainsi que le soutien à l'égalité des chances en continuité et en appui du travail conduit par les enseignants sur l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun.

- **Favoriser un parcours éducatif pour tous les élèves**, en intégrant les projets menés en lien avec les engagements de mandat et les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par une coopération renforcée dans 5 domaines :
 1. Artistique et culturel
 2. Sportif : savoir nager et rouler - danser - jouer au jeu d'échec
 3. Citoyenneté : visite de la mairie - projet Urbact
 4. Numérique : enjeu éducatif, lien avec les familles
 5. Développement durable et transition écologique

- **Enrichir le contenu périscolaire** en développant une approche globale des besoins de l'enfant afin d'améliorer la qualité de sa prise en charge sur les temps périscolaires ou extra scolaires, en lien avec les projets conduits sur les temps d'école.

2. Le détail des trois axes

I. Promouvoir la réussite éducative de tous les élèves

La réussite éducative et scolaire est un engagement majeur du contrat municipal porté par les élus de la ville d'Agen. Le présent PEdT favorise une collaboration entre les différents acteurs des temps éducatifs et temps libres des enfants agenais, dont les parents font partie.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Agen est fortement engagée en faveur de l'accompagnement scolaire au travers du dispositif du CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité). En effet, la municipalité est le premier opérateur départemental de ce dispositif avec l'accueil quotidien de près de 150 jeunes répartis entre le premier et le second degré. Cet engagement, au côté de la CAF, a permis à la collectivité d'avoir une expertise dans ce domaine et de promouvoir la réussite éducative comme un axe fort en direction de la jeunesse.

Cette action est particulièrement renforcée au sein des quartiers prioritaires avec la présence du dispositif sur les 5 écoles QPV et REP, en collaboration avec les centres sociaux. Ce dispositif est piloté par le service Jeunesse et Pédagogie pour les écoles élémentaires.

Cette ambition commune est partagée avec l'Agglomération d'Agen dans le cadre de son contrat de ville, qui a fait de la réussite éducative un des piliers de son intervention au sein des quartiers prioritaires. Ce projet porte notamment sur la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (PRE) dont le périmètre d'intervention est exclusivement lié au réseau d'éducation prioritaire. L'agglomération finance aux côtés de l'Etat l'animation du réseau du CLAS afin d'harmoniser les pratiques de ce dispositif au niveau départemental.

Pour renforcer cet objectif de promotion de la réussite éducative pour tous les élèves d'âge élémentaire scolarisés dans les établissements publics du territoire, la Ville d'Agen en partenariat avec l'Education Nationale a décidé, en complément de l'offre CLAS, de mettre en place des études dirigées gratuites.

Ces études sont pilotées par le service Jeunesse et Pédagogie et assurées par des enseignants rémunérés par la collectivité. Néanmoins, il a été acté lors du COFIL de juin 2025, qu'en cas de nombre insuffisant d'enseignants volontaires pour assurer les études dirigées, la collectivité pourrait faire appel à des intervenants extérieurs (AESH, étudiant en master, enseignants retraités...).

Sur la base de la présentation des précédents éléments, la déclinaison opérationnelle de l'objectif de réussite éducative se décline autour d'une fiche action dont l'axe d'intervention porte sur la promotion de la réussite éducative de tous les élèves.

Il s'agit de donner à chaque famille et chaque enfant une offre d'études dirigées sur l'ensemble des écoles élémentaires sur la base du volontariat des enseignants. Concernant les quartiers prioritaires, il est proposé de combiner ce dispositif avec celui du CLAS.

Les objectifs des études dirigées sont multiples et doivent permettre à l'enfant :

- d'organiser son travail
- d'intégrer des méthodes de travail
- d'améliorer la capacité d'attention, d'organisation, de réflexion, de mémorisation
- d'étudier les leçons, et d'effectuer les exercices d'entraînement

Les études dirigées, à l'instar d'autres dispositifs proposés par l'Education Nationale APC (*Activités Pédagogiques Complémentaires*) par exemple, seront proposées par les enseignants qui composeront leur groupe d'étude pour un effectif maximal de douze élèves. Elles visent plus particulièrement les élèves en difficultés scolaire et/ou dont on sait qu'ils rencontrent des difficultés pour à faire les devoirs à la maison.

- Les parents d'élèves pourront être invités à participer à certaines séances pour consolider le lien famille/école et favoriser les acquisitions méthodologiques nécessaires.
- Un travail de coordination sera mené entre les différents dispositifs de soutien à la scolarité afin d'en assurer la complémentarité et l'adaptation aux besoins des enfants.

- Les études sont pilotées par les enseignants qui cibleront les enfants bénéficiaires en fonction des besoins repérés et en accord avec les familles. Une coordination sera menée entre le CLAS et les enseignants.

II. Favoriser un parcours éducatif pour tous les élèves

Dans le cadre d'une alliance éducative, la ville d'Agen et les services départementaux de l'Education Nationale ont défini conjointement une offre éducative permettant de renforcer l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences des élèves dans une logique de parcours et d'amélioration continue des contenus proposés. Cette offre repose sur les objectifs suivants :

- Proposer un éveil musique et danse à toutes les écoles volontaires en lien étroit avec le CRDA. Cette action concourt à la mise en œuvre de parcours 100% EAC
- Renforcer l'apprentissage de la natation en augmentant le nombre d'élèves obtenant l'attestation du « savoir nager »
- Mettre en place les parcours et équipements permettant l'apprentissage du savoir rouler à vélo
- Généraliser l'apprentissage du jeu d'échecs à toutes les écoles volontaires pour les élèves de cycle 3
- Poursuivre le déploiement du plan école numérique.

Ce parcours éducatif est détaillé en annexe dans les fiches actions.

III. Enrichir le contenu des temps périscolaires

La déclaration des temps du midi et du soir dans le temps périscolaire permet la mise en place d'activités de loisirs dans les écoles en lien avec les projets d'écoles. Cette déclaration induit la mise en œuvre d'un projet pédagogique commun à l'ensemble des accueils de loisirs périscolaires de la ville d'Agen.

L'enfant a le choix de participer quotidiennement à des activités de loisirs selon les 3 thématiques du PEdT :

- Thématique 1 : Environnement – Citoyenneté – Numérique – Scientifique - Culturelle
- Thématique 2 : Artistiques
- Thématique 3 : Sport

L'offre périscolaire est articulée de la manière suivante :

- Type d'animations proposées

Bouge tes baskets	Animations sportives, dynamiques (sports collectifs, danse et expression corporelle, sports individuels, SRAV, échecs, grands jeux...)
Prend ta palette	Animations artistiques et d'expression (arts plastiques, théâtre, photo, réalisations manuelles...)
Explore ta planète	Animations environnementales, scientifiques, citoyennes, ouverture culturelle, cuisine...

- Format des animations proposées

Format CLUB	<p>Projets d'animation, les clubs sont menés sur une continuité (période, mois, année) en fonction du projet créé. Le CLUB doit être valorisé à son aboutissement.</p> <p><i>Exemple : création d'un tournoi d'échecs avec séances ludiques de découvertes hebdomadaires et tournoi en fin de période</i></p> <p>Chaque CLUB trouve sa place dans l'un des 3 types d'animations.</p> <p>Durée des animations : 2h en ALSH, 1h au périscolaire (soir surtout)</p>
Format ATELIER	<p>Animations simples, qui ne rentrent pas dans un projet mais viennent compléter et enrichir l'offre de loisirs périscolaires.</p> <p><i>Exemple : mise en place d'un atelier échecs entre midi et deux pour les enfants qui souhaitent disputer des parties.</i></p> <p>Chaque ATELIER trouve sa place dans l'un des 3 types d'animations</p> <p>Durée des animations : 30 minutes (midi) 1h (soir) au périscolaire, 2h en ALSH</p>

III. La gouvernance et le pilotage du PEdT

1. La gouvernance du PEdT

Le PEDT est mis en place pour une durée de trois ans avec une montée en puissance progressive des actions inscrites dans chaque axe.

La gouvernance du PEdT est assurée dans le cadre d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Ces instances permettent des temps de concertation, d'échange, de confrontation de points de vue, de mobilisation des différents partenaires ainsi que d'évaluation des actions mises en œuvre.

- **Le Comité de Pilotage :**

Ses missions :

- Définir les axes prioritaires du PEdT
- Piloter la mise en œuvre du PEdT et prendre connaissance de son évaluation
- Etudier la mise en place de nouvelles actions ou le réajustement des actions initialement décidées

Sa composition :

Co-présidé par le Maire et le Directeur Académique, il est composé :

Pour la Ville :

- de Monsieur le Maire
- de l'Adjointe Déléguée à l'Action Scolaire, la Petite Enfance, l'Enfance et Jeunesse
- de la conseillère Municipale déléguée l'Action Scolaire
- de la conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et Jeunesse
- de l'Adjointe Déléguée à la politique de la Ville
- de la Directrice Enfance Education Jeunesse et Sports
- de la Directrice de la solidarité
- de la Directrice de l'action culturelle
- du chef du service Jeunesse et périscolaire
- du référent PEDT de la Ville d'Agen

Pour l'Éducation Nationale :

- du Directeur des Services Académiques
- de l'Inspecteur de circonscription Agen 1
- du chef du Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport
- d'un représentant des parents d'élèves

Pour les partenaires institutionnels :

- de Mme la Directrice de la CAF

La périodicité de réunion :

Le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an pour prendre connaissance de l'évaluation du dispositif et arbitrer son évolution.

- **Le Comité Technique :**

- Ses missions :

- Suivre les actions déployées dans le PEDT
- Déterminer les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du PEDT
- Evaluer les actions et projets
- Présenter des propositions d'amélioration et d'ajustements

- Sa composition :

Pour la Ville :

- les représentants du service Jeunesse et périscolaire (chef de service, cheffe d'unité Jeunesse et ALSH, chef d'unité périscolaire, directrices des multisites périscolaires, directrices de ALSH, représentants des animateurs)
- les chefs ou représentants des services : Action scolaire, Sports, Politique de la Ville, Action culturelle
- du référent PEdT

Pour l'Éducation Nationale :

- le conseiller pédagogique Agen 1
- les conseillères pédagogiques en charge de l'éducation musicale, artistique et littéraire
- les conseillers pédagogiques en charge de l'Education Physique et Sportive
- des directeurs d'école
- du chef du Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport
- de la référente départementale à la continuité éducative
- un représentant des parents d'élèves

Pour les partenaires institutionnels :

- Les conseillers techniques de la CAF

- La périodicité de réunion :

Le comité technique se réunira prioritairement en amont des COPILS, mais également il est proposé de le réunir au rythme d'une réunion technique par trimestre afin d'évaluer les actions mises en place et proposer au comité de pilotage les évolutions éventuelles de celles-ci.

Pour fluidifier le COTECH et en enrichir le contenu et les échanges, le COTECH se divisera en deux assemblées distinctes visant chacune à l'étude séparée des axes du PEdT.

▪ **Les réunions techniques du PEdT**

- Ses missions :

- Partager les projets d'écoles et les projets d'animation
- Travailler à l'harmonisation des règles de vie
- Construire des projets allant dans le sens de la continuité éducative
- Evaluer les actions conduites

- Sa composition :

Pour la Ville :

- le référent PEDT
- la directrice périscolaire
- les directrices d'ALSH
- un représentant de l'équipe d'animation

Pour l'Éducation Nationale :

- le directeur de l'école
- un représentant des enseignants
- un représentant des parents d'élèves

- La périodicité de réunion :

La réunion technique se tient à minima deux fois par année scolaire. Une première réunion a lieu fin septembre-début octobre pour déterminer les actions communes. Une seconde a lieu en février-mars pour faire le point sur les projets passés et/ou lancés et travailler sur les actions à venir avant la fin de l'année scolaire.

2. Dispositif d'évaluation du PEDT

Le PEDT fera l'objet d'une évaluation chaque année par l'ensemble des acteurs éducatifs. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence au regard des attentes des partenaires concernés et du besoin des enfants.

Les objectifs de l'évaluation

L'objectif principal est d'établir un bilan sur les mesures décidées et mises en place, en fonction des constats formulés lors des différentes concertations organisées pendant sa phase de mise en œuvre et à l'occasion des travaux du Comité Technique. Afin de réaliser ce bilan, nous prendrons en compte les indicateurs de chaque fiche action. A cette occasion, il conviendra :

- d'évaluer l'impact sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'atteinte des objectifs définis : impacts, directs et indirects, positifs et négatifs (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs)
- d'identifier les points faibles et les points forts,
- et de proposer des pistes d'améliorations.

Plus précisément, concernant chaque axe, il s'agira d'évaluer :

Axe 1 : l'acquisition méthodologique, l'autonomisation des enfants et les progrès des élèves, ainsi que l'implication des familles et la cohésion des différents acteurs éducatifs

Axe 2 :

- L'éveil musical : la qualité de production musicale, émergence de jeunes vocations vers la pratique musicale
- La danse : l'enrichissement de la dynamique et de la pédagogie de projet en lien avec la danse, les spectacles
- Le savoir nager : l'obtention de l'ASNS pour 100 % des élèves et garantir la réalisation de 4 cycles d'apprentissage pour chaque élève
- Le savoir rouler : Le suivi de la bonne réalisation par chaque enfant durant sa scolarité d'au moins un cycle d'apprentissage « vélo », taux d'utilisation, acquisition du SRAV
- Le jeu d'échecs : le développement de la pratique du jeu d'échecs des élèves, évolution des pratiques pédagogiques, amélioration des acquisitions des élèves

Axe 3 :

- La fréquentation des temps périscolaires
- La satisfaction des enfants et des organisateurs
- L'incidence sur les temps d'apprentissages
- La bonne application de la charte qualité du Plan mercredi

Cette évaluation permettra de préparer le renouvellement du PEDT et le référentiel d'évaluation.

Le référentiel d'évaluation devra s'appuyer sur les critères suivants :

- **Pertinence de l'action proposée** : ce critère permettra de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire
- **Efficacité de l'action proposée** : ce critère décrit la réalisation des objectifs du PEDT. Il s'agit de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.
- **Impact de l'action proposée** : ce critère permet de mesurer les retombées positives ou négatives sur les publics concernés (enfants ou professionnels), à moyen et long terme.
- **Efficiences de l'action proposée** : ce critère permet de s'interroger sur les moyens (matériels, humains, financiers, ...) qui ont effectivement été mobilisés et si les effets obtenus sont bien en adéquation.

L'évaluation sera tant qualitative que quantitative, notamment en termes d'effectifs dans les lieux d'accueils.

EN CONCLUSION

Le PEdT est un processus évolutif qu'il convient d'améliorer, et non un objet figé. Il résulte d'une gouvernance partagée et nécessite une évaluation participative mobilisant toutes les ressources éducatives locales pour garantir la réussite scolaire de chaque enfant agenais. Cette conclusion marque une étape dans un travail partenarial centré sur le bien-être des jeunes.

L'École de la République incarne des valeurs fondamentales telle que l'égalité et la liberté, avec pour ambition de garantir la réussite de chaque enfant. Cette mission requiert la collaboration de l'État, des collectivités, des associations et des parents, avec un rôle essentiel pour les municipalités qui soutiennent le fonctionnement des écoles et le bien-être des élèves.

Face aux défis actuels, il est crucial de renforcer le dialogue entre tous les acteurs de l'éducation. La rénovation des infrastructures, l'accès à une restauration de qualité et le développement d'activités périscolaires sont autant d'enjeux nécessitant un engagement commun.

L'école et l'accueil de loisirs doivent rester des lieux d'épanouissement pour tous. En consolidant les liens entre acteurs éducatifs et en élaborant des projets ambitieux adaptés aux réalités locales, il est possible d'offrir à chaque enfant les meilleures conditions de développement et de compréhension des enjeux de notre époque.

ANNEXES

I. Fiches Actions

Axe 1 - Fiche action n°1 : Etudes dirigées

Contenu de l'action : mise en place d'études dirigées de 16h45 à 17h45 dans les écoles élémentaires

- Rythme : adapté selon l'IPS (Indicateur de Position Sociale) – modulable selon le nombre d'enseignants volontaires par établissement :
 - 2 études / semaine pour les écoles S. Veil, Gaillard, Sembel
 - 4 études / semaine pour les écoles Herriot, Lacour, P. Bert, Langevin, Carnot, Reclus, Bara
- Ressources : enseignants volontaires en priorité. La ville se réserve la possibilité de faire appel à des intervenants qualifiés en cas de manque d'enseignants volontaires.
- Effectifs des études : 10 à 14 élèves

Axe 1 - Fiche action n°2 : CLAS

Contenu de l'action : mise en place d'un CLAS gratuit de 16h45 à 18h15 dans les écoles élémentaires des QPV et REP.

- Rythme : 2 séances hebdomadaires par groupe conformément à la note de cadrage de la CAF
- Ressources : agents de la collectivité et Ligue de l'Enseignement 47
- Effectifs des groupes : 12 enfants
- Recettes : financement CAF

Axe 2 - Fiche action n° 1 : Eveil musical

Contenu de l'action : Mise en place d'un programme de proposition d'accès à des apprentissages de musique pour les enfants des écoles primaires avec des intervenants spécialisés afin de leur faire découvrir ces disciplines et de créer des passerelles entre nos écoles et le conservatoire.

- « Autour du concert » : travail de médiation avec les classes autour d'un concert par la pratique instrumentale visant la mise en place progressive d'une action de type « orchestre à l'école »
- Avec mise en place d'un « projet musical personnalisé » avec chaque classe
- Restitutions si possible dans les lieux culturels de la Ville
- Ressources : professeurs instrumentistes du conservatoire + les conseillers pédagogiques DSDEN et les enseignants

Axe 2 - Fiche action n° 2 : Danse

Contenu de l'action : Mise en place d'un programme de proposition d'accès à des apprentissages de danse pour les enfants des écoles primaires avec des intervenants spécialisés afin de leur faire découvrir ces disciplines et de créer des passerelles entre nos écoles et le conservatoire.

- Programme construit autour de 2 entrées :
 - « Autour du spectacle de danse » : mise en place de séquences d'apprentissage autour d'une esthétique, d'un chorégraphe en lien avec des projets menés par le CRDA ainsi que la programmation chorégraphique de la ville d'Agen,
 - « Projet danse personnalisé » Co-construction d'un projet dansé en lien avec une thématique particulière, le projet d'école, un autre projet, un besoin particulier...

Les séquences d'apprentissage (base de 10 séances d'apprentissage d'une heure par classe) des deux entrées proposées seront valorisées par une restitution regroupant plusieurs classes, en essayant de privilégier des lieux culturels de la ville.

- Ressources : Professeurs de danse du CRDA, chargée des publics du théâtre Ducourneau (si programmation Théâtre), Danseurs, chorégraphes invités dans une programmation portée par la Ville d'Agen, les conseillers pédagogiques (DSDEN) et les enseignants

Axe 2 - Fiche action n° 3 : Savoir nager

Contenu de l'action : Garantir dans le parcours éducatif de chaque enfant l'accès à la piscine et l'acquisition des savoirs élémentaires liés à la maîtrise de la nage en sécurité.

- Garantir à chaque élève scolarisé dans les écoles agenaises 4 cycles d'apprentissages sur le temps scolaire conformément à la Note de service du 28-2-2022 relative à l'enseignement de la natation scolaire.
- Ressources :
 - Equipe pédagogique de la piscine Aquasud, enseignants, familles, service action scolaire, SDJES.
 - Autres acteurs éducatifs (clubs, ALSH, association insertion + handicap + bébés nageurs)

Axe 2 - Fiche action n° 4 : Savoir rouler

Contenu de l'action : Garantir dans le parcours éducatif de chaque enfant l'acquisition des compétences élémentaires du savoir rouler à vélo.

→Public prioritaire : 6 à 11 ans

→Public secondaire : 4 à 6 ans

- Ressources : Tissu associatif : USEP, UNSS, clubs sportifs, les différents accueils collectifs de mineurs, les enseignants, les familles, les services de l'état (Education Nationale, SDJES...), l'agglomération d'Agen dans le cadre de son plan vélo notamment et de l'aide à la mobilité

Axe 2 - Fiche action n° 5 : Le jeu d'échecs

Contenu de l'action : découverte et pratique du jeu d'échecs avec intervention d'un éducateur diplômé, sur le temps scolaire

- Déployer l'activité du jeu d'échec pour les cycles 3, sur l'ensemble des écoles.
- Permettre des séances de pratique du jeu d'échecs avec intervention d'un éducateur diplômé
- Permettre une participation de l'ensemble des enseignants et des élèves par la mise en place d'une semaine découverte dans chaque école élémentaire.
- Ressources : Enseignants, Educateurs diplômés, prestataire spécialisé dans l'apprentissage scolaire des échecs

Axe 3 - Fiche action n°1 : Déclaration des temps périscolaires

Contenu de l'action : Déclaration des temps du midi et du soir dans les écoles élémentaires impliquant la mise en place de projets d'animations et d'activités pédagogiques construites en lien avec les projets des écoles et une démarche de cohérence éducative

- Objectifs visés :

- ❖ **Favoriser la cohérence éducative** : En temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, les enseignants, les animateurs, les éducateurs et les professionnels encadrants valorisent l'entraide et le partage, en garantissant un usage commun des lieux, des équipements, des outils pédagogiques, des jeux, dans le respect de chacun. La continuité des personnels municipaux sur tous les temps :

Une majorité de personnel d'animation intervient à la fois sur les temps périscolaires et extrascolaires. Par ailleurs, le personnel intervenant sur les temps périscolaires déclarés au sein des écoles bénéficiera de temps de préparation commun pour mettre en œuvre :

- des activités proposées aux enfants autour de temps calmes et de temps dynamiques

- un projet partagé, dans le cadre d'un travail avec les directeurs d'école qui souhaitent investir ce temps de l'enfant autour du projet d'école.

- des projets d'animations émanant des enfants, de leurs souhaits, aspirations et dont ils sont les acteurs principaux du début à la fin du projet.

Les animateurs des écoles qui interviennent par ailleurs en ALSH peuvent également réinvestir les activités préparées dans le cadre du temps extrascolaire.

Le projet d'organisation déclarée prévoit 1 directeur multisite pour 3 à 4 écoles et des équipes allant de 3 à 7 animateurs par sites, dont 2 animateurs référents de site par école.

Une attention particulière sera apportée, dans les contenus ainsi que dans les modalités d'accueil des élèves, au développement des compétences psycho-sociales des enfants.

Dans le cadre des accueils de loisirs, dès que l'âge des enfants le permet, ces derniers participent à l'établissement des règles de vie ensemble.

- ❖ **Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap** : Dans ses accueils de loisirs et sur les temps périscolaires, la Ville d'Agen renforce au cas par cas l'effectif d'encadrement lorsqu'un enfant en situation de handicap reconnu ou en cours de diagnostic, nécessite la présence d'un adulte dédié pour faciliter son inclusion dans les groupes d'animation. Cette initiative donne lieu à un financement partiel de la CAF.
- ❖ **Poursuivre l'organisation conjointe des temps de formations communes entre enseignants et animateurs**
- ❖ **Promouvoir le développement durable et la transition écologique** : La ville d'Agen a pour ambition de faire de nos écoles des acteurs de la transition écologique et plus particulièrement de la lutte contre le réchauffement climatique.

Il s'agira notamment de travailler en partenariat avec les écoles en sensibilisant les enfants aux questions environnementales et climatiques tout en s'appuyant sur les projets de mandat tel que : la rénovation des cours d'école, ou la réalisation d'un jardin pédagogique dans les écoles volontaires et qui s'appuient sur un projet durable.

En matière de développement durable, la Ville propose également des actions autour du temps de restauration :

- Limitation du gaspillage alimentaire en lien avec notre prestataire Elior (Pesée par les enfants des aliments non consommés et incitation à adapter le contenu de leur assiette à leur appétit)
- Réflexion pour la mise en place d'un profil restauration pour les élèves.

Les enfants pourront également, sur les temps périscolaires, être associés aux projets de végétalisation des cours d'école, aux projets éco école, de récupération des stylos, aux jardins pédagogiques et autres initiatives de démocratie participative comme celui de « URBACT ».

- Public ciblé :

→ Enfants des écoles élémentaires

- Les ressources :

→ Poursuite de la mobilisation des locaux adaptés aux activités

→ Perspective de comptabiliser dans les taux d'encadrement les personnels AESH

→ Stabilisation et pérennisation des équipes d'animations qualifiées

→ Matériel à disposition dans les écoles et acquisitions de matériel pédagogique complémentaires

→ Financement d'associations intervenantes par l'appel à initiatives jeunesse

→ Renfort en personnel d'accompagnement du handicap financé par la CAF

→ Aides à l'investissement CAF

→ Aides au fonctionnement (PSO) avec 2 h déclarée/jour sur 2 temps

Axe 3 - Fiche action n° 2 : Le Plan Mercredi

Contenu de l'action les ALSH de la ville d'Agen sont signataires de la charte du Plan mercredi depuis septembre 2024. Il s'agit d'une charte qualité qui implique de :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.